

## Conseil municipal du vendredi 22 janvier 2010

Le conseil municipal de la commune de Pouilly-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 15 janvier 2010, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Michel Lanquetin, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Baud, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Catherine Guinchard.

Secrétaires de séance : Martine Gibert, Chantal Jeanvoine

### 1. 1. Projet pour un nouveau système d'assainissement

#### 1.1. Présentation par le bureau d'études Irh de trois solutions éventuelles, filtres plantés de roseaux, bio disques, boue activée.

Irh présente les 3 possibilités sachant que la solution « filtres plantés de roseaux » est la plus intéressante au niveau financier : le coût de la construction s'élève à 790 293 euros TTC et la maintenance annuelle à 5 051 euros, par contre la surface à acquérir est plus importante. L'entretien pourra être effectué par l'employé communal : suivi quotidien (enlèvement des déchets du dégrilleur et basculement des déversoirs sur un bassin ou un autre) , désherbage la 1<sup>ère</sup> année et faucardage une fois par an des roseaux avec évacuation vers déchetterie . Les boues en faible quantité se déposent dans les bassins et devront être évacuées tous les 10 ou 15 ans. Au niveau environnemental, cette solution est la meilleure : bonne intégration dans le paysage et absence d'odeurs.

La solution des biodisques nécessite une construction en béton : des disques sontensemencés de bactéries et tournent dans une cuve pour faciliter la décantation dans l'eau et à l'air. L'investissement s'élève à 862 197 euros TTC et la maintenance (par entreprise spécialisée) à 7 253 euros /an.

La solution des boues activées est certes la plus efficace mais convient à des populations plus importantes et de ce fait est la plus onéreuse : 1 052 361 euros TTC pour la construction et 25 282 euros HT par an pour l'entretien.

Arrivées de Christian Baud à 19h30 ,Eric Morel à 19h55 , Christian Beltramelli à 20h05 .

#### 1.2. Choix de la solution retenue.

Le conseil municipal se prononce par 12 voix pour et 1 abstention pour le système de filtres plantés de roseaux.

La mise en service de cette nouvelle station d'épuration est prévue pour le premier semestre 2010, l'ancienne sera démolie à la suite et sera donc financée sur 2011 en même temps que la réhabilitation des exutoires du Rompré. La procédure d'acquisition du terrain est à lancer. Ces réalisations sont à prévoir au budget 2010.

Une réunion est planifiée le 4 février à 17h30 sur les travaux à réaliser sur les réseaux existants (330 000€HT)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 3 décembre 2009.

Point 7.2.1 Convention pour le déneigement des voies communales :

Le conseil municipal est favorable à la signature de la convention pour le déneigement des voies communales , confié à Monsieur Bruno Condamine, rémunéré sur la base de 40€ HT de l'heure, pour le déneigement , le sablage, et le salage, sous réserve que celui-ci présente les homologations du matériel dans les meilleurs délais.

Le procès verbal est approuvé par 13 voix pour.

### 3. Budget communal

#### 3. 1. 1. Admission en recettes de cinq chèques

Le maire :

- informe l'assemblée que cinq personnes Nicole Chapotte, Noëlle Lajoinie, Claudine Decorbez, Brigitte Gibert, Marie-Claude Bèche,
- ont payé par chèque d'un montant de 27 €, à l'ordre du Trésor public, leur participation au repas communal du samedi 12 décembre 2009.
- demande au conseil municipal d'inscrire en recettes la somme de 135,00 €

Le conseil municipal se prononce par 13 voix pour l'admission en recettes des cinq chèques pour un montant total de 135,00 €.

#### 3. 1.2. Admission en recettes

Le maire :

- informe l'assemblée que des exemplaires du livre la Route des communes 2010 sont vendus par la bibliothèque au prix de 6 € l'exemplaire et demande au conseil municipal d'inscrire en recettes les sommes correspondantes.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix pour l'admission en recettes des montants correspondants à la vente des exemplaires de la Route des communes au prix unitaire de 6 €.

Le maire :

- informe l'assemblée que la compagnie d'assurances Groupama a adressé à la mairie un chèque d'un montant de 247 €, correspondant au remboursement des frais de l'huissier Caroline Dupuis qui a constaté la pollution du ruisseau du Rompré par le fioul domestique suite à l'incendie du 19 août

2009.

- demande au conseil municipal d'inscrire en recettes la somme de 247,00 €

Le conseil municipal se prononce par 13 voix pour l'admission en recettes d'un chèque de la compagnie d'assurances Groupama d'un montant de 247 € correspondant au remboursement des frais d'huissier qui a constaté la pollution du ruisseau du Rompré par le fioul domestique suite à l'incendie du 19 août 2009.

### 3.2. Section investissement : montant du budget autorisé avant approbation du budget primitif 2010.

En section d'investissement, il convient au conseil municipal d'autoriser une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2010 dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision concerne le budget principal et le budget annexe assainissement.

#### Budget communal

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2009	Budget 2010 ¼ du budget 2009
Dépenses			
20	Immobilisations incorporelles	15 000	10 000
21	Immobilisations corporelles	84 200	10 000
23	Immobilisations en cours	329 700	80 000
	Total dépenses d'investissement	428 900	100 000

#### Budget annexe assainissement

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2009	Budget 2010 ¼ du budget 2009
Dépenses			
20	Immobilisations incorporelles	20 000	30 000
21	Immobilisations corporelles	17 000	3 000
23	Immobilisations en cours	200 000	26 000
	Total dépenses d'investissement	237 000	59 000

Le conseil municipal autorise, par 13 voix pour, en section d'investissement l'inscription de crédits sur 2010 à hauteur d'un quart des dépenses de l'exercice 2009 telle que présentée ci-dessus.

### 4. Suivi des dossiers des commissions communales et syndicats intercommunaux.

#### 4.1. Commission des bâtiments.

##### 4.1.1. Dossier de demande de subvention pour l'aménagement du bâtiment de mairie, d'une classe de primaire et du préau.

Gérard Grillot présente le projet d'aménagement du bâtiment de la mairie : la priorité est donnée à l'aménagement d'une 3<sup>e</sup> classe dans la salle du conseil municipal avec création de sanitaire. Le projet de réhabilitation du sous-sol, du 3<sup>e</sup> logement et du préau sera étudié dans un deuxième temps.

#### 4.2. Commission voirie & assainissement : devis pour le déneigement de la voirie communale.

Le maire présente à l'assemblée deux devis pour le déneigement de la voirie communale.

#### Eurl Lambert Travaux publics de Villers-Buzon.

Offre n°1

	Quantité	PU	HT	TTC
Mise à disposition du matériel jusqu'au 15 mars 2010	1	500	500	598
Déneigement + salage pour 1 intervention	1	500	500	598
	//////////	1 000	1 000	1 196

Offre n°2

	Quantité	PU	HT	TTC
Déneigement + salage pour 1 intervention	1	500	500	598

#### SACER

	Quantité	PU	HT	TTC
--	----------	----	----	-----

Déneigement + salage pour 1 intervention	1	800	800	957
--	---	-----	-----	-----

Devant le coût excessif des devis, Guy Barthélémy propose de rencontrer les agriculteurs de la commune pour reparler du déneigement, en effet, ceux-ci pratiquent des prix raisonnables et sont présents sur le territoire communal. Eric Morel signale que la difficulté est de concilier ce travail avec leurs horaires et qu'il peut « dépanner » exceptionnellement la commune dès qu'il est disponible en matinée. Martine Gibert a demandé un devis à l'entreprise qui effectue la fauche des talus.

Catherine Guinchard quitte la salle à 21h45.

Le conseil municipal se prononce, par 12 voix, contre les devis présentés par Eurl Lambert Travaux publics et SACER .

#### **4.3. Commission cadre de vie et environnement.**

La commission s'est réunie le 19 janvier pour étudier les points suivants :

Plan de fauche 2010 : sera élaboré en Février

Plantations : des arbres fruitiers sauvages seront mis en place par la commission sur le chemin derrière maison Bruchon

Réhabilitation des ruisseaux : le cabinet est passé sur site avec une entreprise et a prévu une réunion le 29 janvier à 10 heures.

Embellissement du village : des plants sont à remplacer sur le Sauvageon et des découvertes nature plantes et insectes sont à prévoir.

Fontaines : des devis d'Alternatives Chantier sont en attente.

Corridors écologiques et reconstitution de haie sauvages : dossier à l'étude

#### **4.4. Commission des bois : affouage.**

45 affouagistes sont venus tirer leur lot le 9 janvier.

#### **4.5. Commission information & communication.**

Le site internet fonctionne bien, environ 40 connections par jour.

L'accueil des nouveaux s'est bien déroulé, même si tous n'ont pas répondu à l'invitation.

Le repas des anciens change de jour en 2010 : prévu le dimanche 12 décembre 2010.

#### **4.6. Commission Listes électorales**

39 nouveaux inscrits et 12 radiations donnent un total de 495 électeurs sur Pouilley-Français.

#### **4.7. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon : courrier de l'Inspection académique de Besançon concernant les effectifs susceptibles d'évoluer vers une situation d'ouverture à la rentrée 2010-2011.**

L'Inspection académique de Besançon demande l'avis du maire sur la mesure proposée pour la rentrée 2010 :

- La situation du regroupement pédagogique intercommunal Mazerolles-le-Salin, Pouilley-Français, Vaux-les-Prés, Villers-Buzon sera suivie avec une attention particulière jusqu'à la rentrée ; en effet, les effectifs sont susceptibles d'évoluer vers une situation d'ouverture à la rentrée.

Guy Barthélémy annonce qu'actuellement 160 enfants sont scolarisés et le seuil d'ouverture de classe se situe à 162 élèves ; le problème étant d'anticiper cette ouverture de classe (achat de matériels et travaux) il souhaite que l'inspection académique prenne sa décision en juin.

#### **4.8. Syndicat intercommunal à vocation scolaire collège Jean-Jaurès de Saint-Vit : retrait des communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Thoraise.**

Le comité syndical du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean-Jaurès de Saint-Vit, dans une délibération du 9 novembre 2009, donne son accord pour le retrait des communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Thoraise.

Ce retrait suppose l'accord du comité syndical et celui des conseils municipaux des communes membres, exprimé dans les conditions de majorité qualifiée (accord de 2/3 des membres représentant la moitié de population ou l'inverse, formulé dans un délai de trois mois à compter de la notification, par le syndicat, de la délibération du comité syndical aux communes membres leur demandant de se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut d'avoir délibéré dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable). Le retrait est prononcé par arrêté préfectoral à l'issue des trois mois, si ces conditions de majorité sont réunies.

#### **Délibération**

Suite à la modification de la carte scolaire, les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Thoraise sont restées membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean-Jaurès de Saint-Vit jusqu'au remboursement complet des emprunts du Sivos soit jusqu'en 2008.

Conformément à l'article 7 des statuts, le retrait d'une commune est soumis à l'accord du comité syndical et après consultation des conseils municipaux des communes membres. La décision de retrait ne pourra intervenir si plus du tiers des conseils des communes membres ne s'y opposent.

Le conseil municipal se prononce, par 12 voix pour le retrait des communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Thoraise du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean-Jaurès de Saint-Vit.

## **5. Projet de zone artisanale d'intérêt communal : point sur ce projet.**

L'Agence d'urbanisme va :

- revoir la délimitation de la zone,
- demander à la Diren l'autorisation de déboiser à l'orée du bois sur une partie qui s'est régénérée naturellement.

La procédure proposée est :

- de demander à un bureau d'études techniques l'accompagnement dans l'étude de faisabilité sur les questions de réseaux, voirie et pré-chiffrage des aménagements.
- de faire le point sur les contraintes liées à la voie ferrée avec la Direction régionale de Réseaux ferrés de France, avec la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour repérer d'éventuelles zones humides,
- de demander à un paysagiste la réalisation éventuelle d'une étude phytosanitaire pour ne pas déboiser totalement la partie ouest de la zone mais travailler plutôt sur un aménagement en clairière.

Ensuite, il serait procédé à la révision du plan d'occupation des sols. Durée de cette procédure un an.

Pierre Barbier et Guy Barthélémy se rendront en Préfecture le 26 janvier pour faire le point sur l'avancement de ce dossier.

## **6. Centre de gestion : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI).**

Selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

A cette fin, « l'autorité territoriale désigne également, après avis du comité mentionné à l'article 39, le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion ». (article 5 du décret n°85-603).

Au sein de la collectivité, l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) a pour missions de :

- \* contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité pour le personnel de la collectivité ;
- \* proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- \* donner un avis sur les règlements, les consignes ou tout autre document que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- \* être entendu par le comité d'hygiène et de sécurité lorsqu'il existe ;
- \* intervenir en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le comité d'hygiène et de sécurité ou à défaut le comité technique paritaire dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Les interventions de l'ACFI ne se limitent pas simplement à une surveillance stricte du respect des normes et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Elles contribuent notamment à la construction d'une culture de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité, en complément des missions de l'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

La convention de mise à disposition de l'ACFI du Centre de gestion arrive à terme en 2010.

Le conseil municipal décide, par 12 voix pour, de renouveler la convention de mise à disposition de l'ACFI du Centre de gestion pour une durée de trois ans, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

## **7. Questions diverses.**

### **7.1. Opération brioches**

L'adapei annonce l'opération brioches du lundi 19 avril au samedi 24 avril 2010. Les fonds récoltés en 2009 ont été destinés à l'aménagement de l'infrastructure *Maison du parc*, consacré à l'accueil dès cette année de 220 enfants et adolescents.

### **7.2. Valorisation des boues de station d'épuration**

Le conseil général du Doubs adresse aux communes, maîtres d'ouvrage des stations d'épuration un questionnaire pour pouvoir mesurer l'intérêt porté à une filière alternative d'épandage de boues en zones boisées.

### **7.3. Réunions**

- Vendredi 29 janvier à 9 heures : Direction départementale de l'équipement pour le classement des

- voies communales.
- Vendredi 29 janvier à 10 heures : Cabinet Reilé pour faire le point sur les travaux hydrauliques.
  - Lundi 1er février : CCVSV, commission environnement.
  - Mercredi 3 février à 20 heures : à Saint-Vit, réunion publique Scot.
  - Jeudi 4 février à 14 heures : commission communale des impôts directs.
  - Vendredi 5 février à 10h30 : à la mairie, Sylvie Meyer, Conseillère régionale représentant les Verts, pour avoir son avis sur le développement de l'éolien et un point de vue sur les corridors écologiques définis par la Direction régionale de l'environnement.
  - Vendredi 19 février à 20h30 : conseil municipal.

### **Tour de table**

Christian Beltramelli rapporte la dernière réunion de la CCVSV au cours de laquelle la société Opale a présenté l'étude de faisabilité du projet éolien : Pouilley- Français n'est pas retenu par manque de vent , reste possible le site Sud (Byans, Lombard, Quingey)

Josette constate qu'il manque des numéros sur les boites aux lettres.

La séance est levée à 22h45

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Michel Lanquetin, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Baud, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Catherine Guinchart.

: